

## Les travaux intersessions de 2007 à 2010 et l'avenir de la CIAB

**Masood Khan, Georgi Avramchev,  
Marius Grinius et Pedro Oyarce**

Les travaux intersessions de 2007 à 2010 furent l'un des résultats majeurs de la sixième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines (CIAB) qui eut lieu en 2006. Les États parties convinrent d'organiser une série de réunions annuelles pour favoriser l'adoption de vues communes et la mise en place de mesures effectives pour renforcer l'application de la Convention. Les réunions examinèrent les points suivants :

1. Moyens d'améliorer l'application à l'échelon national
2. Coopération régionale et sous-régionale à l'application de la Convention
3. Mesures nationales, régionales et internationales visant à améliorer la sécurité et la sûreté biologiques
4. Surveillance, éducation, sensibilisation, ainsi qu'adoption ou élaboration de codes de conduite
5. Promotion du renforcement des capacités en matière de surveillance, de dépistage, de diagnostic et de confinement des maladies infectieuses
6. Fourniture d'une assistance et coordination avec les organisations compétentes en cas d'allégations d'emploi d'armes biologiques ou à toxines

Chaque année, les États parties examinaient une ou deux de ces questions : les points 1 et 2 en 2007 ; les points 3 et 4 en 2008 ; le point 5 en 2009 ; et le point 6 en 2010.

Deux réunions étaient organisées chaque année. En août, une réunion d'experts rassemblait de nombreux spécialistes des États parties, d'organisations régionales ou internationales, d'associations professionnelles, d'organismes scientifiques ou de la société civile. Le Président faisait un condensé des idées et propositions ayant été abordées lors des réunions d'experts et les transmettait à la Réunion des États parties en décembre pour qu'elle élabore, sur cette base, un ensemble de conclusions plus politiques.

Chaque année, ces deux réunions étaient présidées par une seule et même personne ; cette mission était attribuée à tour de rôle aux différents groupes régionaux des États parties à la CIAB. En tant que Président de la sixième Conférence d'examen, l'Ambassadeur Masood Khan du Pakistan fut nommé président des réunions de 2007. L'Ambassadeur Georgi Avramchev de l'ex-République yougoslave de Macédoine présida les réunions de 2008 pour le compte

---

L'Ambassadeur Masood Khan du Pakistan fut président des travaux intersessions de 2007. L'Ambassadeur Georgi Avramchev de l'ex-République yougoslave de Macédoine fut président des travaux intersessions de 2008. L'Ambassadeur Marius Grinius du Canada fut président des travaux intersessions de 2009. L'Ambassadeur Pedro Oyarce du Chili fut président des travaux intersessions de 2010. Les vues exprimées dans cet article sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines ou celles de l'Organisation des Nations Unies.

du Groupe des États d'Europe orientale. L'Ambassadeur Marius Grinius du Canada présida les réunions de 2009 pour le Groupe occidental. Quant à l'Ambassadeur Pedro Oyarce du Chili, il présida les réunions de 2010 au nom du Groupe des États non alignés et autres États. Cet article a été rédigé par les Présidents successifs des travaux intersessions de 2007 à 2010. Il examine les succès et les échecs de ces travaux, les opportunités saisies et les occasions manquées. Ces réflexions, nous l'espérons, aideront la septième Conférence d'examen dans ses délibérations sur le prochain programme de travail intersession.

## Les travaux de la CIAB en 2007

Ambassadeur Masood Khan

En tant que premier Président après la Conférence d'examen, j'estimais que nous devions conserver, pour les travaux intersessions, la bonne volonté et la coopération qui avaient prévalu en 2006, préserver l'esprit de consensus pour la prise de décision et consolider les avancées enregistrées lors de la Conférence d'examen. Nous étions également prêts à explorer de nouvelles pistes. Il incombait également au Président des travaux intersessions de promouvoir l'universalisation de la Convention et de convaincre les États qui n'étaient pas encore parties. Nous voulions aussi établir pour les travaux intersessions un modèle proche de celui des réunions qui avaient eu lieu entre 2003 et 2005. Nous avons progressé dans tous ces domaines.

En 2007, les États parties eurent à examiner deux questions :

- Les moyens d'améliorer l'application à l'échelon national, y compris la promulgation d'une législation nationale, le renforcement des institutions nationales et la coordination entre les institutions nationales chargées de l'application des lois
- La coopération régionale et sous-régionale pour l'application de la Convention

Notre critère pour évaluer notre réussite était le suivant : « Les gouvernements jugeront-ils utiles et pratiques les résultats de nos travaux pour améliorer la façon dont ils mettent en œuvre la CIAB ? ». C'est alors que nous avons compris que le point faible était le manque de synergie au sein du système des Nations Unies, mais aussi entre les mécanismes régionaux et sous-régionaux et entre les États parties. J'ai donc proposé la priorité suivante : passer d'actions menées en parallèle à des actions menées en synergie. Les États parties acceptèrent facilement cette idée.

## La Réunion d'experts de 2007

De nombreux acteurs très divers participèrent à la Réunion d'experts qui eut lieu du 20 au 24 août. Des spécialistes de 93 États parties participèrent à cette rencontre. Des organisations internationales et régionales, comme l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et INTERPOL, ainsi que l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne participèrent aux discussions. Les délégations de ces pays, organisations et organismes réunissaient des personnes de différents services. La Réunion pu ainsi tirer parti d'une très grande diversité d'expériences et multiplia les possibilités de partage d'informations et d'expériences. Elle réussit à favoriser la synergie au sein des délégations et entre les différentes délégations. Je pense qu'à leur retour dans les capitales, les participants avaient une meilleure vue d'ensemble, de nouvelles idées et une plus grande confiance. Tout cela permit d'obtenir de la part de nombreux États parties qu'ils accordent au niveau national une plus grande priorité à la CIAB et qu'ils se mobilisent davantage pour appliquer la Convention au niveau national et participent à des activités de coopération régionale.

## La Réunion des États parties de 2007

La Réunion des États parties, qui eut lieu du 10 au 14 décembre, devait reprendre là où la Réunion d'experts s'était arrêtée. La participation à cette réunion fut également très importante avec des représentants de 95 États parties, six États signataires, deux États non parties, deux services de l'Organisation des Nations Unies, six organisations internationales, deux organisations régionales, ainsi qu'une vingtaine de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), d'instituts de recherche et du secteur industriel. Les principaux responsables de trois organisations internationales participèrent à la réunion : le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Bernard Vallat ; le Secrétaire général d'INTERPOL, Ronald Noble ; et le Directeur général de l'OIAC, Rogelio Pfrirter. Quant à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), elles envoyèrent des représentants occupant le poste de Directeur général adjoint. Une telle participation de haut niveau confirme que les questions abordées par la Convention sont prises très au sérieux.

Je pense que la réunion fut très efficace : les États parties firent de nombreux discours précis et constructifs. La collaboration, la créativité, la détermination silencieuse ainsi que le soutien et le respect mutuels furent particulièrement impressionnants. Ce climat se reflète dans le rapport qui fut adopté : ce résultat important fut un instrument utile et pratique pour les gouvernements. Le rapport indiquait en termes clairs et succincts les mesures et actions que les États parties jugeaient importantes pour que l'application nationale et la coopération régionale soient efficaces (voir les tableaux 1 et 2 pour un résumé des vues communes!).

**Tableau 1. Vues communes sur l'application à l'échelon national, convenues en 2007 lors de la Réunion des États parties à la CIAB**

Éléments	Mécanismes
<p>Adopter la législation pénale nécessaire pour poursuivre en justice les auteurs d'activités non autorisées</p> <p>Interdire tout acte consistant à aider, encourager ou inciter à violer les interdictions énoncées dans la Convention</p> <p>Renforcer les capacités nationales (y compris les ressources humaines et technologiques)</p> <p>Prévoir un contrôle efficace des exportations et des importations</p> <p>Ne pas entraver les applications pacifiques des sciences biologiques</p>	<p>Encourager la coopération et la coordination entre les organismes nationaux</p> <p>Définir les rôles des différents organismes</p> <p>Renforcer la sensibilisation à la CIAB parmi toutes les parties prenantes</p> <p>Améliorer le dialogue et la communication entre les parties prenantes</p> <p>Établir un organisme central ou une organisation chef de file</p> <p>Élaborer un plan national d'exécution</p>
Moyens de mise en œuvre	Activités existantes
<p>Renforcer les moyens de recueillir des preuves</p> <p>Créer des systèmes d'alerte rapide</p> <p>Coordonner l'action des organismes pertinents</p> <p>Former le personnel chargé de faire appliquer les lois</p> <p>Fournir aux services chargés de faire respecter les lois l'appui scientifique et technique dont ils ont besoin</p>	<p>Procéder régulièrement à des examens des mesures adoptées</p> <p>Faire en sorte que les mesures nationales conservent leur pertinence eu égard aux évolutions scientifiques et techniques</p> <p>Mettre à jour les listes d'agents et d'équipements</p> <p>Appliquer des mesures supplémentaires en tant que de besoin</p>

J'étais content de la diversité des experts que nous avons réussi à mobiliser en dehors des gouvernements des États. Nos collègues des organisations internationales jouèrent un rôle déterminant dans le succès de nos rencontres. Nous eûmes avec les représentants de la société civile et de l'industrie des discussions très audacieuses. Les échos que j'ai reçus me laissent à penser que les États parties trouvèrent ces échanges particulièrement utiles et pertinents. C'est un point qu'il convient de méditer pour l'avenir de la CIAB.

**Tableau 2. Vues communes sur la coopération régionale et sous-régionale, convenues en 2007 lors de la Réunion des États parties à la CIAB**

Actions	Fourniture de moyens
Concevoir des approches communes de la mise en œuvre Fournir l'aide et l'appui pertinents S'appuyer sur les communautés de langues et de traditions juridiques Travailler avec les ressources régionales Faire figurer la question de l'application de la Convention à l'ordre du jour des réunions et activités régionales	Les États parties en mesure de le faire devraient fournir une assistance et un appui techniques aux États parties qui le demandent Utiliser l'Unité d'appui à l'application de la Convention comme centre d'échange d'informations Tirer pleinement parti des ressources et compétences spécialisées des États parties et des organisations internationales et régionales
<b>Partage de l'information</b>	
Désigner un point de contact national Informer l'Unité d'appui à l'application de la Convention des mesures prises à l'échelon national et de toutes mises à jour ou modifications relatives à ces mesures Informer l'Unité d'appui à l'application de la Convention de toutes activités régionales ou sous-régionales pertinentes	

## Réflexions sur l'application nationale et la coopération régionale et sous-régionale

Les travaux de la CIAB menés en 2007 mirent en évidence quatre domaines qui nécessitaient de toute urgence des efforts collectifs : la synergie, l'ouverture à tous, la transparence et l'universalisation.

### *La synergie*

Plusieurs organisations internationales continuèrent à travailler sur des questions ayant des effets directs ou indirects sur le régime de la CIAB. La plupart d'entre elles travaillaient en vase clos. Nous avons voulu qu'elles puissent se concerter dans un espace ouvert et commun. Par le passé, ces organisations n'avaient pas toujours communiqué suffisamment entre elles et pas forcément au bon niveau. La participation de hauts représentants d'organisations comme l'OIAC, l'OIE, INTERPOL, l'OMS et la FAO à la Réunion des États parties était donc un signe très encourageant. La communauté internationale reconnaît la gravité de la menace que représentent les armes biologiques et la nécessité d'une action bien coordonnée pour y faire face. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la façon dont ces organisations coordonnent leurs actions. La CIAB devrait jouer un rôle essentiel de catalyseur et faciliter les échanges d'informations pertinentes entre les différents secteurs de la communauté internationale.

### *L'ouverture à tous*

Nous avons obtenu la participation des ONG aux discussions des réunions d'experts et des États parties alors qu'elles avaient été jusqu'alors à l'écart. J'ai pris plusieurs initiatives pour lutter contre l'écart qui semblait séparer les États parties et les ONG. Un certain nombre d'instituts de recherche, d'établissements universitaires et d'ONG suivent de près les travaux de la CIAB et enregistrent des résultats intéressants. Ils font régulièrement des déclarations lors des réunions de la CIAB, soutiennent nos efforts et fournissent aux États parties une assistance croissante pour qu'ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention. Sur ce point, je tiens à souligner le travail remarquable effectué par le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) afin d'aider les États à revoir et renforcer leurs cadres législatifs et réglementaires. Je voudrais aussi souligner les efforts réguliers de l'Université de Bradford visant à soutenir le régime et les travaux de la CIAB. Ce ne sont que deux exemples ; de nombreux autres acteurs sont aussi très actifs pour soutenir la Convention. À mesure que ces organisations évoluent, ne se contentant plus d'observer mais participant aux efforts menés pour faire avancer la Convention, nous devrions trouver un moyen de reconnaître ces nouveaux partenariats dans la façon dont nous organisons et menons les réunions.

### *La transparence*

Nous avons innové en associant l'industrie plus étroitement aux réunions de la CIAB. L'industrie commerciale connaît une croissance exponentielle dans les secteurs de la biotechnologie. Les capacités biologiques ont connu une progression fulgurante en dehors des secteurs publics et gouvernementaux. Les États parties à la CIAB travaillent à l'élaboration d'un cadre normatif et opérationnel pour lutter contre le risque d'emploi délibéré des sciences biologiques à des fins hostiles. Nombre de nos actions ne concernent pas directement le secteur privé. Il faut encourager des discussions franches entre les États parties et l'industrie pour empêcher la mise au point, l'acquisition et l'emploi d'armes biologiques. L'heure n'est pas à la méfiance ni au refus de s'engager mais plutôt à la mobilisation et à l'échange d'informations. C'est pour cette raison que j'ai organisé un groupe de discussion avec les représentants de l'industrie lors de la Réunion des États parties. J'espérais qu'il favoriserait une nouvelle relation entre la CIAB et le secteur privé. Des signes encourageants laissent à penser qu'une telle relation s'est établie<sup>2</sup>. Je pense que nous pourrions, et devons, faire beaucoup plus à l'avenir.

### *L'universalisation*

Les présidents des réunions intersessions ont un rôle très important à jouer pour promouvoir l'universalisation de la Convention et obtenir des résultats concrets. En 2006 et 2007, j'ai utilisé quatre moyens simples pour prendre contact avec les États non parties à la Convention : des lettres aux ministres des affaires étrangères ; des rencontres individuelles avec les représentants permanents à Genève et New York ; des déjeuners avec des représentants permanents et

des officiels en déplacement à Genève ; et d'importantes activités de sensibilisation lors des réunions de la CIAB et des séminaires portant sur la Convention. Ces actions ont été complétées par l'Unité d'appui à l'application de la Convention et par l'organisation, à Dakar, d'un séminaire régional de l'Action commune de l'Union européenne<sup>3</sup>. Rien qu'en 2007, la Convention avait atteint le nombre de 159 États parties, avec quatre nouvelles adhésions, une cinquième étant en cours. Le Président des travaux intersessions avait le mandat et l'autorité nécessaires pour poursuivre l'objectif de l'universalisation. À mon avis, il faudrait renforcer les pouvoirs du Président pour qu'il puisse exploiter au maximum le potentiel de sa fonction qui n'est, pour l'instant, que partiellement utilisé.

## Les travaux de la CIAB en 2008

Ambassadeur Georgi Avramchev

En 2008, la CIAB dut s'intéresser aux questions suivantes :

- Mesures nationales, régionales et internationales visant à améliorer la sécurité et la sûreté biologiques, y compris la sécurité du travail en laboratoire et la sûreté des agents pathogènes et des toxines
- Surveillance, éducation, sensibilisation, ainsi qu'adoption ou élaboration de codes de conduite, le but étant d'empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les sciences et les techniques biologiques susceptibles d'être exploités à des fins interdites par la Convention

J'affirmai, en début d'année, notre intention d'obtenir le concours des biologistes et je pense que nous avons réussi. Nos réunions générèrent un flux d'informations pertinentes, la plupart provenant directement des biologistes. Peut-être plus important encore, nos efforts suscitérent un vif intérêt au sein même de la communauté scientifique<sup>4</sup>. Je pense que nous avons enregistré des progrès considérables pour rapprocher ces deux communautés.

## La Réunion d'experts de 2008

La Réunion d'experts, qui eut lieu du 18 au 22 août, rassembla un nombre impressionnant d'expériences d'acteurs nationaux et internationaux et produisit de nombreux documents très pertinents. La participation fut très importante avec près de 500 délégués et 96 États parties représentés. Ces délégués comptaient 180 spécialistes venus des différentes capitales. Fait remarquable, la participation des pays en développement augmenta en 2008 : ils représentaient 53 % des États participants contre 51 % en 2007 et 48 % en 2005.

## La Réunion des États parties de 2008

La Réunion des États parties, qui eut lieu du 1<sup>er</sup> au 5 décembre, a su affiner et organiser les informations réunies par la Réunion d'experts et synthétiser de manière claire et concise les vues communes qui se dégagent (voir les tableaux 3 et 4 pour un résumé<sup>5</sup>).

**Tableau 3. Vues communes sur la sécurité et la sûreté biologiques, convenues en 2008 lors de la Réunion des États parties à la CIAB**

Éléments	Moyens
Créer des cadres nationaux pour la sécurité et la sûreté biologiques Définir le rôle des différents organismes nationaux Réunir les parties prenantes au sein de réseaux aux niveaux national, régional et international Tirer parti de l'assistance disponible Améliorer la coopération bilatérale, régionale et internationale Promouvoir la coopération et l'assistance pour créer des capacités pertinentes Renforcer le rôle de l'Unité d'appui à l'application de la Convention	Accréditation Certification Vérification ou octroi de licences pour les installations, les organisations ou les personnes Obligation pour les membres du personnel d'avoir reçu une formation Mécanismes pour vérifier les qualifications, les compétences et la formation Critères nationaux pour les activités pertinentes Liste nationale d'agents, d'équipements et d'autres ressources
Caractéristiques	Assistance nécessaire
Les mesures devraient : <ul style="list-style-type: none"> <li>– être pratiques</li> <li>– être durables</li> <li>– avoir force exécutoire</li> <li>– être facilement comprises</li> <li>– être mises au point avec les parties prenantes</li> <li>– éviter de restreindre indûment les utilisations à des fins pacifiques</li> <li>– être adaptées aux besoins locaux</li> <li>– convenir pour les agents manipulés</li> <li>– convenir aux travaux qui sont entrepris</li> <li>– appliquer des méthodes d'évaluation et de gestion des risques et des stratégies de communication</li> </ul>	Promulguer et améliorer la législation Renforcer les infrastructures, la technologie, la sécurité et la gestion dans les laboratoires Dispenser des cours et des formations Intégrer la sécurité et la sûreté biologiques dans les efforts existants pour faire face aux maladies

**Tableau 4. Vues communes sur la surveillance, l'éducation, la sensibilisation et les codes de conduite, convenues en 2008 lors de la Réunion des États parties à la CIAB**

Caractéristiques de la surveillance	Éléments concernant l'éducation et la sensibilisation
<p>Concevoir des cadres de supervision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– empêchant l'utilisation d'agents biologiques ou de toxines comme armes</li> <li>– contrôlant les personnes, les matières, les connaissances et les informations pertinentes</li> <li>– contrôlant l'ensemble du cycle des activités scientifiques</li> <li>– couvrant les secteurs privé et public</li> <li>– proportionnés au risque</li> <li>– évitant les charges excessives</li> <li>– pratiques et applicables</li> <li>– ne restreignant pas indûment les activités</li> <li>– impliquant les parties prenantes à tous les stades de la conception et de la mise en œuvre</li> <li>– pouvant être harmonisés aux niveaux régional et international</li> </ul>	<p>Imposer formellement dans les programmes de formation touchant les sciences ainsi que dans la formation professionnelle continue l'inclusion de séminaires, de modules de formation ou de stages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– expliquant les risques associés à l'utilisation de la biologie à des fins malveillantes</li> <li>– couvrant les obligations morales et éthiques</li> <li>– donnant des avis sur les types d'activités qui pourraient être interdits</li> <li>– dont l'exécution est facilitée par des matériaux pédagogiques accessibles, des programmes de formation pour les instructeurs, des séminaires, des ateliers, des publications et des matériaux audiovisuels</li> <li>– s'adressant à des scientifiques éminents, à des responsables ainsi qu'aux futures générations de scientifiques</li> <li>– intégrés dans les efforts faits aux niveaux national, régional et international</li> </ul>
<b>Prochaines étapes pour des codes de conduite</b>	
<p>Compléter les cadres nationaux législatifs, réglementaires et de supervision  Aider à guider la science pour qu'elle ne soit pas utilisée à des fins interdites  Continuer à élaborer des stratégies pour encourager l'adoption à titre volontaire de codes</p>	

Des délégations très diverses sur les plans géographique et politique travaillèrent ensemble en se concentrant sur des mesures pratiques et sur le renforcement des partenariats. Le document de synthèse préparé pour cette réunion<sup>6</sup> fut particulièrement utile. Il fut adopté par des experts travaillant sur le terrain et servit de base aux programmes d'assistance visant à renforcer les cadres nationaux de sécurité et sûreté biologiques.

## Réflexions sur la sécurité et la sûreté biologiques, la surveillance de la science, l'éducation, la sensibilisation et les codes de conduite

L'un des aspects marquants de nos travaux menés en 2008 fut le degré de participation de la communauté scientifique. En tant que Président, j'eus le privilège de travailler avec des organisations scientifiques et professionnelles dès le début de ma présidence (lorsque je pris part au deuxième Forum international sur la sûreté biologique<sup>7</sup> à Budapest, en mars) jusqu'au dernier jour (lorsque je me rendis à Beijing immédiatement après la Réunion des États parties pour participer à une conférence organisée par l'Académie chinoise des sciences<sup>8</sup>). Au cours de ma présidence, j'ai participé à diverses conférences universitaires et scientifiques, à Wilton Park, à Bethesda, à Jakarta, à Côme et à Genève. J'ai rencontré de nombreux scientifiques et professionnels de pays divers et je me félicite de leur participation très positive à nos travaux. Je leur suis également reconnaissant pour leur soutien et leurs précieux conseils.

Nos travaux offraient d'importantes possibilités pour établir des contacts, collaborer et favoriser l'émergence d'une communauté. L'idée de trouver une solution commune pour un problème qui se pose à tous n'aura de sens que si ceux qui travaillent sur ces questions ont l'impression d'appartenir à une même communauté. Notre contribution la plus importante aux travaux de la CIAB est peut-être d'avoir fait émerger cette notion de communauté. Mon expérience m'a convaincu qu'il existe véritablement une communauté dynamique et enthousiaste et qu'elle doit faire partie intégrante de toute solution visant à gérer les risques que les armes biologiques font peser sur la sécurité mondiale.

En début d'année, j'avais exposé les objectifs que j'espérais atteindre en 2008. Je dois dire que je fus très satisfait des résultats obtenus. J'avais proposé de :

- Créer de nouveaux liens entre la CIAB et la communauté scientifique. En modifiant notre façon de travailler à Genève pour améliorer la participation des scientifiques, nous avons réussi à attirer un nombre inédit d'experts.
- Améliorer nos actions auprès de l'industrie et du secteur privé pour mieux refléter l'importance de la biotechnologie au niveau mondial. Nous avons organisé pour les membres du secteur privé des événements spéciaux et avons vu augmenter la participation des pays en développement. Il reste encore beaucoup de progrès à faire et ce devrait être un objectif pour l'avenir.
- Donner aux organisations internationales et régionales la possibilité de s'exprimer, de même qu'aux associations professionnelles et scientifiques et aux établissements universitaires. Nous avons organisé des séances de travail spéciales, des manifestations parallèles, des débats d'experts et des séances de présentation par affiches pour donner la parole aux différentes parties prenantes.
- Examiner ce qui peut-être fait sur le plan de la gestion des risques. En août, un débat fut organisé sur ce thème qui fut une question centrale des travaux de la CIAB en 2008.

- Produire des documents rigoureux sur les différents sujets de discussion. Nos documents d'information présentent une vue d'ensemble des sujets sur lesquels nous nous sommes concentrés. Les documents et exposés présentés lors de la réunion décrivent les activités pertinentes menées dans les différents pays ; nos recueils facilitent l'accès à cet ensemble de données unique.
- Concevoir de nouveaux outils pour améliorer notre façon de travailler et de partager l'information. Tout le monde s'est félicité des séances de présentation par affiches. Les initiatives visant à créer de nouveaux outils, comme les recueils des approches nationales (Compendiums of National Approaches), ont accru la portée de nos réunions. Nous avons continué à mettre au point des éléments interactifs, comme des débats d'experts, pour tirer le meilleur parti possible des spécialistes présents à nos réunions.
- Repérer des éléments intéressants pour élaborer ou revoir les régimes nationaux de sécurité et sûreté biologiques, la surveillance, l'éducation et la sensibilisation. La portée des vues communes exposées dans le rapport<sup>9</sup> de la Réunion des États parties dépassait ce que j'espérais réaliser et illustre bien la volonté des États parties et leurs efforts constructifs.

## Les travaux de la CIAB en 2009

Ambassadeur Marius Grinius

En 2009, en vue de renforcer la coopération, l'assistance et les échanges internationaux aux fins de l'application des sciences et des techniques biologiques à des fins pacifiques, examen de la promotion du renforcement des capacités en matière de surveillance, de dépistage, de diagnostic et de confinement des maladies infectieuses :

- Pour les États parties ayant besoin d'une assistance, repérage des besoins en matière de renforcement des capacités et demandes à cet effet
- Pour les États parties en mesure de le faire, ainsi que les organisations internationales, possibilités qui s'offrent de fournir une assistance dans ces domaines

Nos travaux ont montré que les États parties prennent au sérieux toutes leurs responsabilités au regard de la Convention ; nous avons également démontré le rôle que peut jouer un traité sur les armes biologiques pour soutenir les efforts menés pour lutter contre les maladies. Nous avons mis en évidence des pistes concrètes que les États parties pourraient suivre pour travailler ensemble dans l'intérêt de tous. Nous avons également vu que les questions de sécurité et de développement que soulève la Convention ne sont pas forcément diamétralement opposées mais qu'elles peuvent se renforcer mutuellement. Nos travaux ont montré que lorsque les États parties s'entendent sur des vues communes, peu de choses sont impossibles.

## La Réunion d'experts de 2009

J'ai pris soin de m'assurer que le plus grand nombre d'experts possible puisse avoir accès aux discussions de la Réunion. Environ 500 participants de plus d'une centaine de pays prirent part aux débats. Près de 200 experts techniques communiquèrent des informations à Genève. Trois organismes de l'ONU, six organisations internationales et institutions spécialisées, ainsi que 10 invités des réunions ont participé à nos travaux. Les appels que j'avais lancés pour obtenir la participation d'experts furent entendus : une vingtaine de spécialistes d'une dizaine de pays bénéficièrent d'une aide financière pour leur participation – c'était une première pour une réunion de la CIAB. Nous avons également diffusé en direct sur le web une grande partie des discussions (une autre première) pour permettre aux experts qui n'avaient pu faire le déplacement de profiter des échanges de la Réunion.

Lors de la Réunion, nous avons obtenu des informations sur les ressources disponibles, le développement de l'assistance, la coopération existante et les possibilités envisageables. Tout aussi important, nous avons entendu quels étaient les besoins et les difficultés, les lacunes en matière de capacités et de ressources, ainsi que les obstacles et difficultés de la coordination, de la coopération et du développement. De nombreuses délégations soulignèrent la dimension globale de la question, notant, comme la délégation de la Géorgie : « les maladies infectieuses ignorent les frontières géographiques, nous devrions faire de même dans la lutte que nous menons contre ces maladies »<sup>10</sup>. De nombreux participants évoquèrent également la nécessité de mieux coordonner les activités d'assistance, de coopération et de renforcement des capacités.

## La Réunion des États parties de 2009

Une centaine d'États parties, six États signataires, deux États non parties, trois services de l'ONU, quatre organisations internationales et 14 représentants d'ONG, d'instituts de recherche et du secteur industriel participèrent à la Réunion, en décembre 2009. Je fus particulièrement satisfait du résultat de cette réunion. Il traduisait bien les discussions des deux réunions de la CIAB organisées en 2009. Je suis certain que le rapport de la Réunion sera utile pour la septième Conférence d'examen. Je pense qu'il cerne bien les vues communes des États parties sur ces questions (voir les tableaux 5 et 6 pour un résumé<sup>11</sup>).

Je ne voulais pas que nous nous limitions à un rapport final pour rendre compte des travaux réalisés en 2009. Je voulais m'assurer d'avoir des résultats axés sur l'action. Nous avons publié un document<sup>12</sup> indiquant les coordonnées des différentes sources d'assistance – pour qu'il soit plus facile de contacter ceux qui sont en mesure de fournir les ressources nécessaires. Nous avons également publié des informations sur différentes expériences nationales qui permettent de voir ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné.

**Tableau 5. Vues communes concernant les principaux axes de renforcement des capacités pour lutter contre les maladies, convenues en 2009 lors de la Réunion des États parties à la CIAB**

Composantes de l'infrastructure	Développement des ressources humaines
<p>Systèmes de surveillance qui recueillent et analysent de façon continue les données provenant de sources diverses</p> <p>Capacités permettant le dépistage et l'identification rapide des agents pathogènes</p> <p>Services de santé primaire et services vétérinaires et phytosanitaires</p> <p>Moyens d'action d'urgence et mesures de lutte épidémiologique</p> <p>Moyens de communication</p> <p>Cadre réglementaire national approprié y compris la mise à disposition de ressources</p> <p>Capacités de traitement, notamment du matériel de diagnostic, des vaccins et des médicaments</p>	<p>Organiser des ateliers aux niveaux national, régional et international</p> <p>Faire en sorte que les supports pédagogiques soient disponibles dans les langues locales</p> <p>Tirer parti des outils pédagogiques informatiques et des exercices pratiques de formation</p> <p>Favoriser une approche interdisciplinaire pour lutter contre les maladies</p> <p>Mobiliser tous les secteurs compétents</p> <p>Trouver les moyens d'endiguer la « fuite des cerveaux »</p> <p>Prendre les initiatives politiques requises</p> <p>Financer des activités de formation, des visites d'étude et les voyages pour se rendre aux réunions d'experts</p>
<b>Mise en œuvre de pratiques communes</b>	
<p>Appliquer des procédures opérationnelles normalisées de façon à les rendre plus durables, à développer la confiance, à contribuer au contrôle de la qualité et à promouvoir les normes les plus élevées de performance professionnelle</p> <p>Élaborer et utiliser les meilleures pratiques en matière de surveillance, de gestion, d'activités de laboratoire, de fabrication, de sécurité, de sûreté, de diagnostic et de commerce</p> <p>Travailler avec les ministères concernés à l'élaboration des lois, normes et directives</p> <p>Renforcer les protocoles internationaux en vue de permettre une mise en commun rapide de l'information</p> <p>Utiliser les études de cas pour améliorer les pratiques et les procédures existantes</p>	

**Tableau 6. Vues communes sur des thèmes qui se recoupent concernant le renforcement des capacités pour lutter contre les maladies, convenues en 2009 lors de la Réunion des États parties à la CIAB**

Pérennité	Améliorer l'intégration
<p>Mise en commun des ressources                      Financement à plus long terme et davantage prévisible                      Mesures propres à garantir la prise en mains par le pays bénéficiaire                      Prise en compte de la nécessité de préserver au quotidien les capacités                      Adaptation des activités de sorte qu'elles répondent aux situations propres à chaque pays bénéficiaire                      Pleine exploitation des ressources                      Recours aux programmes de jumelage                      Mise à profit des projets de collaboration</p>	<p>Garantir une communication et une coordination efficaces entre les secteurs de la santé humaine, animale et végétale                      Adopter une approche interdisciplinaire qui englobe tous les risques                      Améliorer la façon dont les ministères et les agences gouvernementales coopèrent avec les experts issus du secteur privé, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales                      Utiliser des partenariats public-privé</p>
Renforcer la coordination	Surmonter les obstacles
<p>Exploiter tous les canaux valables de l'assistance – bilatéraux, régionaux, internationaux et multilatéraux                      Établir des partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et Nord-Nord                      Améliorer la coordination et le partage de l'information entre :                      – les prestataires de l'assistance                      – les États parties et les initiatives internationales visant à combattre les maladies                      – les institutions, départements, organismes et autres acteurs au niveau national</p>	<p>Mobiliser des moyens, y compris financiers, pour faciliter le plus large échange possible d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et techniques                      Les États parties qui s'efforcent de créer leurs capacités devraient recenser leurs besoins et exigences spécifiques et chercher à établir des partenariats                      Les États parties en mesure de le faire devraient offrir leur aide et leur soutien                      Utiliser l'Unité d'appui à l'application pour faciliter la communication et les partenariats et pour centraliser les échanges d'informations sur les besoins en coopération et les offres d'aide</p>

## Réflexions sur les façons de lutter contre les maladies

Même si de multiples opinions ont été exprimées au cours de l'année, quatre thèmes principaux se dégagent de nombreux exposés et documents de travail :

- Le besoin de pérennité. Si nous voulons nous doter de capacités durables, nous ne devons pas nous contenter de fournir simplement des ressources et des équipements.

- La nécessité d'une stratégie commune pour lutter contre les maladies touchant les hommes, les animaux et les plantes en réunissant des informations et des ressources et en coordonnant les initiatives et les institutions.
- La nécessité de coordonner les activités d'assistance, de coopération et de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et international.
- L'intérêt d'identifier, aux niveaux national et régional, les difficultés et besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités afin d'adapter son action.

Les travaux de préparation de la septième Conférence d'examen devraient se fonder sur ces thèmes surtout pour tenter de voir comment améliorer les actions qui seront menées à l'avenir pour lutter contre les maladies. J'ai indiqué à la fin de l'année que je n'avais pas vu autant d'exemples d'assistance que je l'avais espéré. Je suis convaincu qu'il reste des possibilités que nous n'avons pas explorées. Je pense que nous devons réfléchir à d'autres possibilités de coopérer et, tout aussi important, partager les informations dont nous disposons sur ce que nous avons fait et faisons ensemble. Je pense qu'il serait intéressant de revoir dans la perspective de la septième Conférence d'examen les bases de données ainsi que les mécanismes et formats communs qui furent proposés en 2009.

## Les travaux de la CIAB en 2010

Ambassadeur Pedro Oyarce

En 2010, la CIAB a examiné la question de la fourniture d'une assistance et coordination avec les organisations compétentes, si un État partie en fait la demande, en cas d'allégations d'emploi d'armes biologiques ou à toxines, y compris pour l'amélioration des capacités nationales en matière de surveillance, de dépistage et de diagnostic des maladies, ainsi que l'amélioration des systèmes de santé publique. C'est un sujet important en rapport avec l'obligation qui est faite à l'article VII de la CIAB de fournir une assistance aux États parties ayant été exposés à un danger par suite d'une violation de la Convention. Afin de concentrer nos efforts, j'ai encouragé les États parties à étudier une question pratique : si une arme biologique était utilisée demain, comment nous, États parties, réagirions-nous à titre individuel et collectif ?

L'examen de cette question nous a permis de souligner certains points importants : qui sont les acteurs pertinents aux niveaux national, régional et international ; quelles sont les questions opérationnelles à prendre en compte ; quelles sont les mesures déjà prises en matière d'assistance d'urgence, aux niveaux national et international ; quels sont les domaines qui nécessitent de nouvelles avancées et une meilleure coordination ?

## La Réunion d'experts de 2010

La Réunion d'experts a attiré un grand nombre de participants d'une large communauté internationale. Quatre-vingt-neuf États parties, quatre pays signataires, deux États non parties, trois organismes de l'ONU, huit organisations internationales, deux experts indépendants (en tant qu'invités de la Réunion) et 16 ONG et instituts de recherche. Cette diversité de participants permet d'entendre des avis techniques indispensables pour examiner le thème de la Réunion des États parties de 2010 et pour identifier les principales difficultés que la septième Conférence d'examen aura à traiter. Nous avons produit de nombreux documents utiles sur tous les aspects des mesures à prendre en cas d'allégations d'emploi d'armes biologiques ou à toxines. Nous avons entendu des présentations rigoureuses très intéressantes de la part des pays développés et en développement, d'organisations internationales et régionales, d'experts des questions sanitaires, agricoles et sécuritaires.

Je pense qu'il faut absolument continuer à fournir une assistance encourageant une large participation d'experts venus de différentes régions et plus particulièrement des pays en développement et des pays les moins avancés. S'ouvrir ainsi aux autres est une évolution indispensable pour favoriser la promotion et l'application de la Convention et un point important en faveur de l'universalisation du traité.

## La Réunion des États parties de 2010

La Réunion des États parties a examiné les documents produits par la Réunion d'experts ainsi que d'autres pistes. D'après ce que j'ai observé lors de la réunion, les États parties ont parfaitement conscience de la menace que les armes biologiques représentent pour la sécurité internationale. Il a été clairement admis que nos travaux jetaient la base d'avancées futures sur cette question importante. Je suis certain que les discussions que nous avons eues en 2010 ont marqué une étape importante. Elles ont mis en évidence les difficultés qui se posent à la communauté internationale pour intervenir efficacement en cas d'allégation d'emploi d'armes biologiques et pour trouver comment surmonter ces difficultés. Le rapport de nos discussions sera utile pour la septième Conférence d'examen.

Les vues communes convenues (voir les tableaux 7 et 8 pour un résumé<sup>13</sup>) soulignaient l'importance de mener des initiatives dans ce domaine dans le cadre d'une véritable coopération et de partenariats durables. Les participants ont également admis que l'état de préparation à l'échelle nationale contribue aux capacités internationales. Nous avons également identifié un certain nombre de façons concrètes de travailler en étroite collaboration pour renforcer des capacités nationales spécifiques. Nous avons, en outre, souligné l'importance d'échanger des informations sur les pratiques optimales, d'améliorer la communication et la gestion de l'information et de renforcer la coordination entre les organisations nationales et internationales pertinentes, dans le cadre de leurs mandats, pour améliorer l'efficacité de l'état de préparation et de l'intervention. Je voulais que le résultat de nos discussions soit axé sur l'action et je suis fier du travail accompli.

**Tableau 7. Vues communes sur la façon de réagir en cas d'allégation d'emploi d'armes biologiques, convenues en 2010 lors de la Réunion des États parties à la CIAB**

Actions	Volet sanitaire
<p>Assurer une véritable coopération et des partenariats durables</p> <p>Veiller à l'efficacité des efforts indépendamment de la cause des poussées de maladies</p> <p>Viser les maladies et toxines susceptibles d'avoir des effets dommageables sur les êtres humains, les animaux, les plantes ou l'environnement</p> <p>Mettre en place des moyens avant qu'ils ne deviennent nécessaires</p> <p>Mobiliser les compétences voulues auprès d'experts et de laboratoires</p> <p>Tenir compte des évolutions intervenues dans le domaine des sciences et des techniques</p>	<p>Disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'une capacité pour diagnostiquer les maladies</li> <li>– d'outils pour l'échantillonnage et la collecte de données épidémiologiques</li> <li>– des techniques, outils et équipement requis pour le diagnostic et le dépistage</li> <li>– des compétences techniques voulues</li> <li>– de réseaux de laboratoires internationaux, régionaux et nationaux</li> <li>– de normes pertinentes, de modes opératoires standard et de pratiques optimales</li> <li>– d'une recherche-développement sur les vaccins et les réactifs de diagnostic</li> </ul>
Volet sécuritaire	Renforcement des capacités
<p>Gérer les situations d'urgence par une approche gouvernementale concertée</p> <p>Traiter toute l'étendue des conséquences possibles</p> <p>Mettre en place des canaux clairs de communication et de commandement</p> <p>Obtenir des avis d'experts</p> <p>Organiser des formations et des exercices</p> <p>Avoir une stratégie de communication</p> <p>Coordonner les différents secteurs</p> <p>Disposer du financement nécessaire</p>	<p>Travailler ensemble pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– garantir l'accès aux éléments nécessaires</li> <li>– encourager et faciliter la production, la cession et l'acquisition de nouvelles connaissances et technologies</li> <li>– renforcer les ressources humaines</li> <li>– rechercher des possibilités de collaborer dans la recherche et d'échanger des données sur les avancées dans les sciences et les techniques</li> <li>– échanger des normes de gestion des risques et des pratiques optimales</li> </ul>

**Tableau 8. Vues communes sur le rôle des différents acteurs en cas d'intervention suite à une allégation d'emploi d'armes biologiques, convenues en 2010 lors de la Réunion des États parties**

Rôle de la Convention	Rôle des États parties
<p>La Convention est un instrument approprié et compétent pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– tenir des consultations bilatérales, régionales ou multilatérales pour fournir une assistance</li> <li>– mettre au point des procédures plus claires et plus détaillées pour la soumission des demandes d'assistance</li> <li>– mettre au point des procédures plus claires et plus détaillées pour la fourniture d'une assistance</li> <li>– constituer une base de données sur les sources d'assistance</li> <li>– créer un mécanisme pour les demandes d'assistance</li> </ul>	<p>Fournir une assistance d'urgence en attendant que le Conseil de sécurité se prononce</p> <p>Veiller à ce que les efforts soient déployés conformément aux lois et règlements nationaux</p> <p>S'employer à renforcer les capacités nationales en fonction des besoins et de la situation de chacun</p> <p>Renforcer la coopération et son efficacité entre les secteurs de la santé et de la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– favoriser la connaissance mutuelle</li> <li>– améliorer l'échange d'informations</li> <li>– mettre en place des activités de formation conjointes</li> </ul>
Rôles des parties internationales	Les défis irrésolus
<p>Encourager les organisations pertinentes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– travailler en plus étroite coopération</li> <li>– s'attaquer à des points précis des menaces que font peser les allégations d'emploi</li> <li>– aider les États parties à renforcer leurs capacités nationales</li> </ul>	<p>Le besoin de procédures claires pour présenter des demandes d'assistance</p> <p>Le besoin de procédures claires pour intervenir en cas d'allégation d'emploi</p> <p>Le besoin de ressources supplémentaires dans les domaines de la santé humaine et de la santé animale, ainsi que pour la protection des végétaux</p> <p>Surmonter les questions délicates que pose une action à la frontière entre les questions de sécurité et celles de santé publique</p> <p>Gérer parfaitement la nécessité impérieuse sur les plans humanitaire et de santé publique d'apporter une réponse rapide, en temps utile</p>

## Réflexions sur les mesures à prendre en cas d'allégations d'emploi

Le thème de 2010 est particulièrement important (et intéressant pour ceux qui veulent trouver un terrain d'entente entre les différents groupes régionaux) car il rapproche les questions ayant trait à la réglementation et celles concernant la promotion de la CIAB. Améliorer les capacités nationales pour réagir en cas d'allégation d'emploi d'armes biologiques va dans le sens des objectifs de sécurité de la Convention. Cela soutient aussi directement la mise en œuvre de l'article X de la Convention en encourageant l'application à des fins pacifiques des découvertes dans les domaines de la technologie et des sciences biologiques. C'est donc un domaine propice pour la coopération entre les pays développés et les pays en développement. Combiner de cette manière les objectifs de sécurité et de développement est indispensable pour progresser dans le domaine du désarmement multilatéral.

Il était important à mes yeux que nos efforts en 2010 se concentrent sur des décisions réellement efficaces et coordonnées pour fournir une assistance et renforcer les capacités nationales pour réagir en cas de poussées de maladies. Je suis, en ce sens, très heureux des progrès enregistrés pour combler certaines des lacunes que nous avons en début d'année :

- Quels sont les acteurs pertinents aux niveaux national, régional et international ? Grâce aux informations communiquées lors de nos rencontres et grâce aux actions de tous les participants, nous avons réussi à identifier un grand nombre d'acteurs concernés et à les impliquer dans notre travail.
- Quelles sont les questions opérationnelles à prendre en compte ? Nos efforts, y compris les vues communes auxquelles nous sommes parvenus, ont permis une description détaillée des rôles, responsabilités et besoins des États parties, des organisations internationales et d'autres acteurs concernés, mais aussi ceux de la Convention. Nous pensons qu'il faut encourager les partenariats entre les différents acteurs pour améliorer l'application de la Convention.
- Quelles sont les mesures déjà prises en matière d'assistance d'urgence, aux niveaux national et international ? Nos documents d'information, ainsi que les différents exposés et déclarations, et les recueils des approches nationales donnent une idée assez précise des capacités existantes, où et auprès de qui.
- Quels sont les domaines qui nécessitent de nouvelles avancées et une meilleure coordination ? Les vues communes convenues lors de la Réunion des États parties comprennent une liste précise de défis irrésolus pouvant constituer une feuille de route pour les futurs travaux de la CIAB.

Si les réunions de 2010 ont permis de trouver des réponses, elles ont aussi suscité de nouvelles questions. De quelles idées la Conférence d'examen pourrait s'inspirer pour prévoir les mesures à mettre en place face au risque d'emploi d'armes biologiques ou à toxines ? Faut-il envisager de nouveaux mécanismes ? Quels pourraient être ces mécanismes ? Les États parties devraient réfléchir de manière audacieuse et être prêts à examiner, sans préjugés, de nouvelles idées.

C'est une question qu'il faudra examiner avec la plus grande attention lors de la Conférence d'examen – non seulement dans le cadre de l'examen des résultats des travaux intersessions, mais aussi lors de l'examen de chaque article de la Convention. Nous devons surmonter les divergences du passé et travailler ensemble. Il est de la plus haute importance de savoir comment les États parties réagiraient, individuellement et collectivement, en cas d'allégation d'emploi d'armes biologiques. En bref, quelles sont concrètement les conditions qu'il faut envisager pour espérer un respect intégral des dispositions de la Convention ? C'est un point essentiel pour la prévention et pour les actions à mener en cas d'allégation d'emploi d'armes biologiques. C'est une question qui dépend de définitions techniques mais aussi et surtout de définitions politiques.

### **Vers la septième Conférence d'examen**

Les travaux intersessions actuels et les précédents ont permis des avancées régulières pour améliorer la mise en œuvre efficace de la CIAB. Grâce à ces travaux, les États ont pu se concentrer sur la façon dont ils allaient traduire par des actions nationales efficaces les buts et objectif d'un instrument international. Ils ont réussi à surmonter leurs divergences et à instaurer un régime qui après un bon départ a rapidement pris de l'ampleur. Ces travaux ne souffrent toutefois pas à résoudre le problème des armes biologiques. Il reste encore beaucoup à faire. Nous pensons que la Conférence d'examen de 2011 sera l'occasion d'accélérer le processus ; les États parties pourront se concentrer pour trouver comment travailler ensemble plus efficacement.

Par le biais des travaux intersessions, la CIAB est désormais l'un des domaines les plus encourageants du désarmement multilatéral. Lors de ces travaux, les États parties ont su travailler ensemble de manière constructive en mettant de côté leurs divergences politiques. Cela a permis d'instaurer une certaine confiance et de trouver une cause commune. Cet exemple prouve que des initiatives multilatérales peuvent atteindre des objectifs concrets. Il serait important qu'au moment d'envisager d'autres programmes de travail pour l'avenir, les États parties à la CIAB ne renoncent pas à cette stratégie et à ces méthodes qui donnent des résultats. Ils devraient plutôt veiller à les faire évoluer de façon à ce qu'elles répondent à leurs besoins. Il serait peut être intéressant d'envisager parallèlement : un processus pour favoriser l'échange d'informations dans le cadre des accords actuels (le format utilisé pour les deux dernières séries de travaux intersessions semblant particulièrement bien adapté) et un deuxième processus, s'il s'avérait nécessaire de négocier de nouveaux engagements.

Contrairement à de nombreuses autres instances du désarmement, les réunions de la CIAB surprennent par l'ambiance positive qui s'en dégage. Malgré les différences au niveau des tendances politiques, des priorités nationales, des ressources et moyens, la plupart des discussions entre les États parties sont constructives et complémentaires. C'est une qualité rare que nous devons nous efforcer de préserver et de développer. Elle nous permettra de trouver des solutions réelles aux nombreuses difficultés que rencontre la CIAB. Pour reprendre les

termes de la délégation pakistanaise lors de la Réunion des États parties de 2010 : « Il ne faudrait pas traiter cette question comme un élément du fossé entre le Nord et le Sud. Il faudrait plutôt agir dans ce domaine de manière concertée pour assurer la sécurité et la sûreté à l'échelle mondiale. »<sup>14</sup>. Si nous voulons poursuivre cette aventure commune, nous devons faire un effort pour adapter nos initiatives après la prochaine conférence d'examen et encourager cette même approche dans toujours plus d'activités menées dans le cadre de la CIAB.

Enfin, les travaux intersessions ont su puiser des ressources précieuses auprès d'acteurs autres que ceux du cercle habituel du désarmement et de la maîtrise des armements. Comprenant que les risques biologiques représentent un vaste spectre de menaces – allant des maladies d'origine naturelle au terrorisme et à la guerre biologiques sans oublier les accidents, les actes de négligence et les conséquences imprévues –, les États parties ont décidé qu'une réaction concertée s'impose. Une telle réaction implique une coordination des efforts des acteurs habituels du désarmement (les ministères de la défense et des affaires étrangères), des autorités en charge de la santé publique, des questions vétérinaires et agricoles, des milieux universitaires, du secteur de l'éducation, de la communauté scientifique internationale, des associations professionnelles et de l'industrie commerciale. Lorsque nous réfléchirons à la forme que devra prendre notre travail après la septième Conférence d'examen, il faudra trouver comment permettre à tous ces acteurs de se réunir pour partager leurs expériences et leurs informations, coordonner leurs activités et contribuer aux travaux de la Convention.

## Notes

1. Les tableaux 1 et 2 résument le document de la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, *Rapport de la Réunion de 2007 des États parties*, BWC/MSP/2007/5, 7 janvier 2008, par. 19 à 26.
2. Voir, par exemple, l'article de G. Burns *et al.* dans ce numéro du *Forum du désarmement*.
3. Action commune de l'Union européenne en faveur de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines, Séminaire régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Dakar (Sénégal), 17 et 18 avril 2007.
4. Voir, par exemple, l'article de K. Berger et N. Davison dans ce numéro du *Forum du désarmement*.
5. Les tableaux 3 et 4 résument le document de la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, *Rapport de la Réunion des États parties*, BWC/MSP/2008/5, 12 décembre 2008, par. 19 à 28.
6. Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, *Synthèse des considérations, enseignements, perspectives, recommandations, conclusions et propositions se dégageant des exposés, déclarations, interventions et documents de travail des délégations sur les questions examinées lors de la Réunion d'experts*, BWC/MSP/2008/L.1, 31 octobre 2008.
7. InterAcademy Panel *et al.*, « Second International Forum on Biosecurity », Budapest (Hongrie), 30 mars-2 avril 2008.
8. Académie chinoise des sciences *et al.*, « Workshop on Biosecurity », Beijing (Chine), 7-9 décembre 2008.

9. Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, *Synthèse des considérations, enseignements, perspectives, recommandations, conclusions et propositions se dégageant des exposés, déclarations, interventions et documents de travail des délégations sur les questions examinées lors de la Réunion d'experts*, document BWC/MSP/2008/L.1, 31 octobre 2008.
10. Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, *Considerations, lessons, perspectives, recommendations, conclusions and proposals drawn from the presentations, statements, working papers and interventions on the topics under discussion at the Meeting*, document BWC/MSP/2009/MX/CRP.1, 27 août 2009.
11. Les tableaux 5 et 6 résument le document de la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, *Rapport de la Réunion des États parties*, BWC/MSP/2009/5, 16 décembre 2009, par. 23 à 31.
12. Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, *Contact details for organisations building capacity in the fields of disease surveillance, detection, diagnosis, and containment*, document BWC/MSP/2009/INF.3, 11 décembre 2009.
13. Les tableaux 7 et 8 résument le document de la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, *Rapport de la Réunion des États parties*, BWC/MSP/2010/6, 17 décembre 2010, par. 19 à 30.
14. Déclaration de l'Ambassadeur Zamir Akram lors de la Réunion des États parties à la CIAB, Genève, 7 décembre 2009.